

PROCES VERBAL de L'ASSEMBLEE
GENERALE MUS 2002

Dimanche 06 Octobre 2002 - Hotel LOUISIANE Biarritz
10 H 00 -

Le Dimanche 6 Octobre 2002 s'est tenue à 10 heures à l'Hotel LOUISIANE, de Biarritz, l'Assemblée Générale de la Fédération Internationale de Mus, sous la présidence de Mariam ARRIETA Nouvelle Secrétaire de la Fédération Internationale de Mus.

Étaient présents, Messieurs -

BELOQUI Jose Antonio	ARGENTINE
ORUE Carlos	Australie
MIHURA Dominique	CANADA
ETCHENIQUE Simon	CHILI
FERNANDEZ Lesthe	ESPAGNE
ESAIN Victor	USA
LORZA Jose Luis	{ EUSKADI 1
	{ EUSKADI 2
ARRIETA Juan Jose	Mexique
LLORENZ Jose Mari	NAVARRRE
ZUBIZARRETA Xanier	VENEZUELA
LADEBAT Benat	France -

Assistaient également à cette réunion,
sous voix consultative -

Madame ASCASO Marie José Secrétaire
(FRANCE)

Mexicains =

ELISSALDE Jean Claude Président délégué (France)
ELGUE TOTOE Vice Président (France)
APHAL Jean Secrétaire (France)
ASCASO Carlos interprète (France)
ETCHARREN Lionel Président N.A.B.O. et invité
de la F.F.Mus -
CORRECHER Antonio (Muskadji)

PRESENTATION ORDRE JOUR

- 1 ALLOCUTION de Bienvenue de
TOTOE ELGUE Vice Président de la F.F.Mus
- 2 LECTURE LIVRE ACTES
- 3 PROGRAMME CHAMPIONNAT 2002
- 4 COMPROMIS de la F.F.M.
- 5 NOMINATION JUGES PARTIES
- 6 NOMINATION JUGES SUPREMS au
BUREAU
- 7 CHAMPIONNAT 2002
- 8 QUESTIONS DIVERSES

ONGI ETORRI de TITOTE ELGVE .

EGUN ON DENERI .

Au nom de la Fédération Française de Mus,
Nous vous souhaitons la bienvenue pour ce
25^e championnat du Monde de Mus -

Qui aurait cru que le défoucé en
1978 à ASCAIN à l'occasion de la naissance du
nouveau bébé, qui n'est autre que ce championnat,
aurait fêté 1/4 de siècle en cette année 2002
sur ses terres d'origine en IPAR ALDE -
Au 25 ans, le bébé a grandi, trois
représentants au départ - EUSKADI, USA, et
le France - Aujourd'hui, 11 délégations
disputeront ce championnat sous le signe de
la convivialité et l'amitié en regrettant
l'absence de nos amis d'URUGUAY, mais
espérant les retrouver rapidement parmi nous -

Au nom de cette table pleine, l'ombre
d'une absence en la personne de Pierre LANBART
qui se faisait un honneur de participer à
l'organisation de cette compétition, mais le
destin en a décidé autrement -

Nous vous souhaitons beaucoup de chance
et que le meilleur gagne -

Bihotz Bihotzetik - ONGI ETORRI
Berochak denari -

HORRA NUN ETORRI DEN TENOREA
GU ELGARRETARATZEN GITIEN MUS
XAPELGARREN JOKATZEA - LEHENA AZKAIKIN
SORTU EZANEA, FRANTZIAK NAHI UKAN DU
25^e GALEN URTE BETETZEA OSPATU -

BERAZ SUERTE ON ETA HOBERENEK
IRABAZ DEZATELA -

2. LECTURE LIVRE ACTES:

En sa qualité de Secrétaire de la F. I. MUS, lecture des procès-verbaux réalisés à BOÏSE-IDAHO en 2001 est faite par M. ARRIOLA Manuel.

M. ARRIOLA demande aux divers délégués des pays de communiquer des informations sur le Championnat écoulé, soit par INTERNET ou par FAX. M. ARRIETA, Délégué du MEXIQUE lui a remis un dossier sur son pays.

Les procès-verbaux réalisés à BOÏSE-IDAHO ont été votés à l'unanimité.

M. ARRIOLA évoque le problème de la NAVARRE, qui sera débattu après dans les questions diverses.

3. PRESENTATION du CHAMPIONNAT 2002:

Les délégués, les joueurs et les accompagnateurs sont dotés de badges qu'ils doivent porter tout au long du championnat.
Distribution des prospectus.

4. COMPROMIS de la F. F. de MUS:

Ce championnat sera clôturé par une finale disputée entre les deux meilleures équipes.

Si les 2 équipes finalistes sont étrangères, les 2 juges seront français.

Si une équipe est étrangère et l'autre française, il y aura un juge de chaque pays finaliste.

Il a été décidé que certains juges soient en tandem avec d'autres personnes qui souhaitent apprendre à juger.

Ces points ont été décidés à l'unanimité.

Il a été évoqué que les juges mélangent les cartes. Certaines délégations sont contre, car ils disent que c'est trop long.
Il a été décidé que ce sont les joueurs qui décideront.

5. NOMINATION des JUGES pour les PARTIES :

Sous les matins le Président délégué français M. Jean-Claude ELISSALDE désignera et communiquera les noms des juges qui officieront dans la journée.

6. NOMINATION du BUREAU SUPREME :

En cas de litige, les délégués suivants trancheront :

MM. ETCHARREN Pierre (U.S.A).

LADEBAT Bernard (FRANCE)

ARRIOLA Manuel (ARGENTINE).

7. CHAMPIONNAT 2003 :

Il aura lieu à MAR. DE PLATA en Argentine du Samedi 18 Octobre au Samedi 25 Octobre 2003.

M. ARRIOLA remet un dossier à tous les délégués présents. Pour 2004 les délégués d'ESKADI et d'ESPAGNE disent qu'ils ont pris des contacts avec BARCELONE. Ils précisent qu'il faut travailler avec la Fédération de Jus et ne pas traiter avec des délégués qui ne font pas parti de la Fédération. A ce jour aucune réponse n'est parvenue de BARCELONE.

Le délégué de la NAVARRE propose que le lieu des Championnat 2004 soit évoqué dans les questions diverses en même temps que le problème de la NAVARRE.

8. QUESTIONS DIVERSES :

M. ETCHARREN Pierre (USA) évoque le problème des finalistes du Mondial.

Si la même équipe est deux années consécutives championne du monde, elle ne se représentera la 3^{ème} année comme

championne.
Elle ne peut repartir la 3^e année au Championnat du Monde que si elle est championne dans le Championnat de son pays.

Certaines délégations n'étant pas d'accord sur ce principe il a été décidé un vote à main levée :

- 7 voix pour
- 3 voix contre
- 1 abstention.

M. ETCHARREN des U.S.A. a demandé des subventions au Gouvernement Basque. Il lui a été répondu par la négative, le Mus n'entrant pas dans le domaine Culturel. Une des raisons évoquée par le Gouvernement : le Championnat parallèle qui s'est déroulé à ACAPULCO où il y a eu beaucoup d'argent en jeu.

M. ARRIOLA a demandé si cette année il y aurait un championnat parallèle.

Il lui a répondu que ce championnat se déroulerait le Mardi 8 Octobre dans la soirée entre délégués, joueurs et accompagnateurs avec une inscription à 10 €.

M. ARRIOLA évoque ensuite le problème de la NAVARRE et signale que depuis 3 ans la NAVARRE s'est mal comportée. L'épouse de l'organisateur ayant remplacé un joueur ne pouvant se déplacer. Il souligne que cela ne devrait pas exister.

La NAVARRE doit être représentée par une équipe issue du Championnat général de NAVARRE et non d'un championnat restreint fait dans une Cidrerie.

Le délégué de NAVARRE dit qu'il s'est déjà expliqué lors d'une réunion à SAN SEBASTIAN. Il n'a pu se rendre l'an dernier à BOISE aux U.S.A. pour raisons professionnelles et souligne que depuis 13 ans il a manqué qu'un seul championnat du Monde :

- Il explique que lors du Mondial au MEXIQUE, un des représentants de la NAVARRE est décédé lors d'un accident de la circulation quelques jours avant le départ. Son suppléant tenancier d'un bar a refusé de partir. Les statuts du Championnat de NUS en NAVARRE prévoient que c'est le délégué qui peut alors représenter son pays. M. LORENZ précise qu'il a demandé la permission pour que son épouse puisse jouer à MEXICO et que lui soit juge.
- M. ARRIETA, Délégué du MEXIQUE précise que l'épouse de M. LORENZ ne peut jouer car elle n'a pas participé au Championnat de son pays. Il n'est pas d'accord.
 - M. ARRIOLA demande que soit organisé un Championnat en NAVARRE et que le gagnant doit représenter la NAVARRE
 - M. ORUE Carlos, Délégué de l'Australie lui demande pourquoi il ne peut organiser un Championnat. S'il ne peut le faire il lui dit qu'il se faut se retirer et laisser une autre personne l'organiser.
 - M. LORENZ explique que la personne qui s'est présentée comme organisatrice du Championnat a été expulsée du Championnat parce- qu'elle jouait dans 2 endroits différents.
 - L'ARGENTINE a pris contact avec l'autre association d'Hôteliers qui organise le Championnat.
 - M. LORENZ propose alors le Mondial 2004 dans le Baztan.
 - M. ORUE Carlos demande le nombre d'équipes ayant participé au Championnat de NAVARRE.
 - M. LORENZ répond : 5 équipes cette année.
 - Les délégations MEXIQUE - AUSTRALIE disent qu'elles ne sont pas d'accord.
 - M. LORENZ s'engage s'il a l'aval de cette assemblée, à démissionner s'il n'est pas en 2003, 200 équipes inscrites au Championnat de NAVARRE
 - Il a été décidé que le problème de la NAVARRE serait solutionné lors de la séance de clôture le Samedi 12 Octobre 2002 à BAYONNE à 10^h00.

M. LORZA José Luis, Délégué d'EUSKADI présente la plaque qui il va offrir en mémoire de Pierre LANDART, au nom de la FEDERATION INTERNATIONALE de MUS.
Clôture de la Séance à 12^h 15.

PRESIDENT de la FEDERATION INTERNATIONALE de MUS

Jean-Claude ELISSALDE

SECRETARE GENERAL de la FEDERATION INTERNATIONALE de MUS.

Manuel ARRIOLA

DELEGUE de la FRANCE

Bernard LADEBAT

DELEGUE de l'ARGENTINE

José Antonio BELOQUI

DELEGUE de l'AUSTRALIE

Carlos ORUE

DELEGUE du CANADA

Dominique MIHURA

Délégué du CHILI

Simón ETCHERIQUE

DELEGUE de l'ESPAGNE

Lastra FERNANDEZ

Délégué des U.S.A.

Victor ESAIN

DELEGUE de l'EUSKADI

José Luis LORZA

Délégué du MEXIQUE

Juan ARRIETA

Délégué de la NAVARRE

José Mari LLORENZ

Délégué du VENEZUELA

Javier ZUBIZARRETA

PROCES-VERBAL de CLOTURE de
L'ASSEMBLEE GENERALE MUS 2002

Samedi 12 Octobre 2002 - Brinquet Moderne
à BAYONNE

Début de la Réunion = 10^h15, avec la présence des
11 délégations de la Fédération Internationale de Mus et son
Secrétaire Général Monsieur ARRIOLA Manuel
Assisteront à cette réunion sans vote consultative les mêmes
personnes qu'à l'assemblée générale du Dimanche 6 Octobre 2002

Monsieur ELGUE ttoze a ouvert la séance par un discours
amical sur le déroulement de ce 25^e championnat du monde
en français et en basque.

1^{er} Point = Commentaires sur le déroulement de la semaine.

- Pierre Etcharren (USA) déplore des nuits trop "courtes"
- Tout les délégués présents sont unanimes : excellente
semaine et félicitations aux organisateurs.

Un seul problème a été évoqué par M. LADEBAT Bernard :
le nombre trop important de chambres réservées et non
occupées par la délégation du Venezuela. Il a été
souligné que les dérogations doivent être signalés à
l'avance car toutes les réservations sont faites depuis le
mois de Juillet.

2^{ème} Point = distribution du nouveau tableau de déroulement
des Championnats du Monde à tous les délégués. le
premier qui a été distribué comprenait des erreurs.
Pierre ETCHARREN souligne qu'en 1979 il faut rajouter
le CHILI.

3^{ème} Point = lieu de déroulement du Mondial 2004.

Le délégué de l'Espagne M. FERNANDEZ-LASTRA Enrique se charge de prendre des contacts avec la ville de BARCELONE et s'engage à donner au Comité Directeur une réponse d'ici 1 mois.

M. ARRIOLA demande à la délégation du CHILI s'il pourrait envisager l'organisation de ce championnat en 2004.

M. LORENZ repropose d'organiser ce championnat en NAVARRE en 2004.

4^{ème} Point = Le problème de la NAVARRE

M. ARRIOLA dans son introduction souligne qu'il n'y a aucune hostilité envers une personne pour cette organisation. Il dit qu'il a pris des contacts avec "l'Association des Hoteliers de Navarre" (A.E.H.N.) qui est intéressée par ce projet. Il propose un vote secret pour effectuer ce changement.

M. LORENZ souhaite intervenir pour mettre les choses au clair avant le vote.

M. FERNANDEZ-LASTRA Enrique, délégué de l'Espagne, précise qu'il faut l'accord de toute l'assemblée pour organiser le prochain Mondial.

M. LORENZ précise qu'il représente la Fédération de Mus de NAVARRE, et que s'il démissionne l'Association ANAPEH peut quand prétendre à l'organisation du Championnat. Il évoque les statuts de l'Association

~~le délégué d'Espagne précise qu'il ne peut avoir le mandat de l'Association~~ Internationale de Mus et précise à M. ARRIOLA qu'il prend seul les choses en main et évoque l'article 10 des statuts. M. ARRIOLA doit avoir le mandat de toute l'assemblée avant de prendre des contacts, et de faire cavalier seul.

M. ARRIOLA dit qu'il a été mandaté au cours d'une réunion en comité restreint l'année dernière où assistait

Monsieur LANDART Pierre.

- M. LORENZ doute de l'impartialité de M. ARRIOLA envers une délégation et souligne qu'il est blanc de tout soupçon. Depuis 13 ans qu'il organise le championnat, seules les deux dernières années ont posé un problème. L'association ANAPEH s'engage à organiser le championnat en Navarre. Il s'engage à démissionner en fin de réunion, mais demande à l'assemblée que lui soit laissée une porte ouverte pour pouvoir revenir en prouvant son innocence. Il souligne que la situation est complexe en NAVARRE avec les ressortissants "basques" d'un côté et les "espagnols" de l'autre.

- M. ARRIOLA précise qu'avec l'autre association A.E.H.N. il n'y aura pas de problème. Pour lui ANAPEH n'est pas une association car elle n'a pas organisé le championnat, et rappelle que tout le monde est d'accord pour dire que M. LORENZ n'a pas fait son travail ces dernières années (absence de championnat en Navarre).

- M. LORENZ parle de la plainte déposée, qui n'a pas encore été jugée.

- M. ARRIOLA lui dit que la plainte est justifiée et que les débats ont trop duré et que pour trancher il fallait voter.

- le délégué de l'Australie, Monsieur ORUE Carlos ^{dit} que tous ces problèmes ont déjà été évoqués la semaine dernière.

- M. LORENZ poursuivant son idée, reproche à M. ORUE d'avoir un grief contre ANAPEH.

- le délégué du Mexique, M. ARRIETA demande si les 2 Associations de la NAVARRE ne pourraient s'unir pour faire un seul Championnat.

- M. LORENZ propose que les 2 associations de NAVARRE fassent un championnat distinct à l'issue duquel les deux équipes championnes se rencontreront et le vainqueur

représentera la NAVARRE au Mondial.

M. ORVE Carlos est hostile à cet affrontement entre deux associations concurrentes qui ont des intérêts opposés.

Il précise que pendant les deux dernières années l'assemblée lui a donné sa confiance mais qu'il n'a pas tenu ses promesses et a présenté une équipe à lui. Il dit à M. LORENZ qu'après ces déceptions, il est très difficile de retrouver la confiance.

M. LORENZ demande à M. ORVE le nombre d'équipes participant au Championnat en AUSTRALIE.

Il répond M. ORVE, et précise que lui en NAVARRE il n'en avait que 5 et que c'était incomparable.

Le délégué du CANADA prend la parole et dit que l'autre association a affirmé qu'il n'y aurait aucun participant au Championnat s'il est organisé par M. LORENZ.

M. LORENZ s'engage à faire de la publicité à la radio, à la presse et à la télévision et réitère sa proposition de démission de délégué au Mondial. Il certifie que ANAPEH est une organisation digne de confiance.

Le délégué du CANADA demande quels sont les intérêts qu'il a dans cette organisation.

Le délégué du VENEZUELA demande si ANAPEH a un bureau et un comité directeur, et pourquoi il n'y a aucune représentation de ce bureau au Mondial. Il doute qu'il puisse parler au nom de ANAPEH à cette assemblée.

M. LORENZ certifie être membre de ANAPEH pour la section MUS. S'il démissionne cette représentation sera tenue par le Président ou le Secrétaire.

Le délégué du VENEZUELA lui demande s'il a une délégation officielle.

M. LORENZ répond que c'est en parole.

Le délégué du MEXIQUE demande à M. ARRIOLA s'il a un engagement écrit de l'association A.E.H.N. pour

organiser le championnat.

- M. ARRIOLA répond que pour le moment il n'a que la parole et qu'il aura un écrit quand il se rendra prochainement à PAMPLUNE.
- M. LORENZ reprend la parole en proposant deux championnats distincts en NAVARRE et précise qu'il ne s'associera pas avec eux.
- le délégué du MEXIQUE demande pourquoi il ne veut pas s'associer.
- M. LORENZ détourne la question en reproposant 2 idées des 2 championnats.
- M. ORUE repose la même question.
- M. LORENZ répond de le demander à l'autre association.
- M. ARRIOLA reprend la parole en précisant qu'il n'a rien contre M. LORENZ.
- M. LORENZ rappelle qu'il a créé la Fédération de JUS de NAVARRE qui a à peu près les mêmes membres que ANAPEH et demande à M. ARRIOLA s'il connaît les statuts de l'autre association.
- le délégué des U.S.A. Pierre ETCHARREN demande combien y a-t-il de centres de JUS en NAVARRE en expliquant le fonctionnement de la N.A.B.O. aux U.S.A.
- le délégué du MEXIQUE dit qu'on peut très bien organiser une finale en regroupant tous les vainqueurs de chaque centre en NAVARRE.
- le délégué de la FRANCE, M. LADEBAT explique le déroulement du Championnat en FRANCE qui se déroule de cette façon.
- M. LORENZ dit que c'est impossible en NAVARRE, que le fonctionnement est différent : depuis 1989 la Fédération de JUS en NAVARRE a divisé la province en 4 zones = le Nord - le Sud - l'Est et l'Ouest. Une publicité est faite dans tous les journaux locaux. Il sort un champion de chaque zone et au Centre

de PAMPLONE il en sort 4. Plus finales il y a donc 8 équipes qui se rencontrent et l'équipe gagnante représente la NAVARRE au MONDIAL.

Cela ne s'est pas déroulé comme ça les deux dernières années.

- le délégué du MEXIQUE lui précise que les années passées tout fonctionnait bien, mais que le problème actuel vient des 2 dernières années (5 équipes seulement au Championnat).

- Pierre ETCHARREN dit que c'est à la NAVARRE de régler son problème.

- le délégué du MEXIQUE rappelle que pour bien fonctionner il faut faire abstraction de la politique des intérêts commerciaux. Il faut créer une association uniquement culturelle dans laquelle tous les membres parlent le même langage.

- le délégué d'EVSKAOI demande à lire publiquement le communiqué que M. ARRIOLA a dans les mains.

- M. ARRIOLA précise que ce communiqué ne répond pas au problème actuel mais il en fait la lecture à l'Assemblée.

- M. ARRIOLA rappelle que tous les délégués au Mondial doivent connaître les statuts de l'Association Internationale de MUS afin d'éviter tout débordement.

- A été évoqué brièvement l'égalité entre deux équipes au Mondial puis M. ETCHARREN a dit qu'il fallait reprendre les discussions sur le problème de la NAVARRE.

Il précise que la NAVARRE doit faire comme la FRANCE et les USA et créer un comité directeur en NAVARRE

- le MEXIQUE dit à M. LORENZ de venir comme représentant d'un Comité Directeur représentant la NAVARRE et non pour ANAPEH qu'il faut jeter à la poubelle. Il lui demande de créer une véritable association de MUS en NAVARRE.

- M. ETCHARREN précise que ANAPEH est une association d'Artèliers et non une association culturelle.
- M. LORENZ prône les statuts qui ont été rédigés en 1992.
- le délégué du MEXIQUE réitère sa demande de créer un vrai Comité Directeur avec un bureau.
- M. ETCHARREN lui dit que sans ce Comité Directeur il ne pourra représenter la NAVARRE au MONDIAL.
- M. ARRIOLA et le délégué du MEXIQUE disent qu'il faut prendre une décision.
- M. ETCHARREN pose la question de savoir si l'autre organisation est en mesure de pouvoir mettre en pratique la volonté des membres de cette assemblée.
- le délégué du CANADA dit qu'il n'y a aucun représentant de l'Association ANAPEH aux Championnats du Monde et demande qui est Président de la Fédération de Mus en Navarre.
- C'est moi répond M. LORENZ, et précise qu'à partir de ce jour il ne serait plus Président de la Fédération, et n'ayant plus la confiance des autres délégués de l'Association Internationale de Mus, il se propose de démissionner, mais demande que lui soit laissée l'opportunité de revenir pour prouver son innocence.
- M. DRUE demande sa démission au vu des résultats des deux dernières années, et n'éprouve pas le besoin de lui renouveler sa confiance une année de plus. Il précise que c'est son organisation qui n'a pas fonctionné et non pas lui.
- le délégué de l'Espagne souligne qu'à cette réunion, il n'y a qu'une voix, celle de M. LORENZ et non pas la voix de ANAPEH.
- M. ETCHARREN demande s'il n'est pas possible de créer un comité directeur avec des représentants des différents villages de NAVARRE.

- M. LORENZ répond que c'est possible, mais dit que lui n'ira pas de village en village. Il précise que celui qui veut participer au Championnat s'inscrit lui-même.
- le délégué de l'ESPAGNE dit qu'il faut avoir la majorité des voix de cette assemblée pour pouvoir organiser le prochain Championnat du Monde.
- M. LORENZ précise qu'il représente la Fédération de Jus de NAVARRE et que même s'il démissionne ANAPEH peut être un représentant pour les années à venir.
- le délégué d'EUSKADI souligne qu'il ne peut y avoir 2 associations différentes en NAVARRE.
- le délégué du VENEZUELA demande que les statuts de la NAVARRE soient distribués à toutes les délégations présentes.
- Les délégués de l'AUSTRALIE et de l'ESPAGNE demandent de prendre une décision finale.
- M. LORENZ précise que A.E.H.N et ANAPEH sont des organisations hôtelières et non des associations culturelles.
- le vote est décidé. M. ARRIOLA précise qu'il se fera à bulletin secret en rayant l'association que chaque délégué rejettera.

ANAPEH

A.E.H.N.

- Il est distribué 1 bulletin à chaque délégation, soit 11 bulletins.
- Après dépouillement effectué par M. ELISSAL DE JEAN-CLAUDE et M^{me} ASCASO Marie-José, Secrétaire de séance, les résultats suivants ont été lus :
 - ANAPEH = 1 voix
 - A.E.H.N = 8 voix
 - 2 Bulletins nuls.
- Après le vote il a été soulevé le problème du Trophée LEDENKARI par le délégué d'Euskadi. Ce trophée très encombrant et très onéreux parce-

qu'il a été plusieurs fois brisé dans les voyages, posera un problème que si la FRANCE le gagne, pour le transporter en ARGENTINE.

Si par contre c'est EUSKADI qui gagne cette année, le trophée restera en Euskadi car il aura été gagné 2 années consécutives.

- Il faut envisager d'acheter un plus petit trophée, moins cher à 400 € environ et plus facile à transporter.

- M. ETCHARREN propose que soit achetée une plaque où seront gravés les noms des vainqueurs, et qui sera plus facile à déplacer.

- Clôture de la séance à 12^h30.

- Tous les membres des délégations présentes ont signé ce procès-verbal au verso de la page 80.

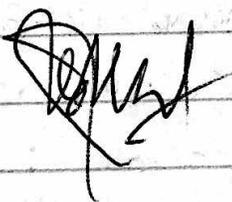
CLASSEMENT MONDIAL 2002 à BAYONNE le 12/10/02

- 1 EUSKADI
- 2 FRANCE 1
- 3 NAVARRE
- 4 EUSKADI 2
- 5 Mexique
- 6 Australie
- 7 France 2
- 8 CANADA
- 9 ETATS UNIS
- 10 VENEZUELA
- 11 ESPAGNE
- 12 CHILI
- 13 ARGENTINE

Le Samedi 12 Octobre 2002, à 24H00
à BAYONNE. Ce livre d'actes a été
remis à Monsieur José Antonio BELLOQUI
délégué de l'ARGENTINE qui aura en
charge l'organisation du championnat
du Monde de Mer du Samedi 18 Octobre
au Samedi 25 Octobre 2003.

Le Délégué de l'ARGENTINE

José Antonio BELLOQUI



Le Président délégué de la France

Jean Louis ELISSALDE.

